



Ville de Crabtree

AVIS PUBLIC

Les règlements suivants sont entré en vigueur suite à l'émission du certificat de conformité de la Municipalité Régionale de Comté de Joliette :

- Règlement 2024-428 modifiant le règlement de zonage 2024-421 – Ajout de définitions, illustrations et modification d'un tableau ;
- Règlement 2024-429 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) ;
- Règlement 2024-431 modifiant le règlement 2024-423 sur les constructions – Ajout d'illustration connexion au pluvial.

Ces règlements sont entrés en vigueur le 10 septembre 2024.

Ces règlements sont déposés au bureau de la Municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Donné à Crabtree, ce 12 septembre 2024

Pierre Rondeau

Directeur-général et greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, **Pierre Rondeau**, directeur général et greffier de la ville de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 12 septembre 2024 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12 septembre 2024.